

1623

2967



Gouvernement du Sénégal



Programme des Nations Unies pour le
Développement

**PLAN D'ACTION DU PROGRAMME PAYS
(2012-2016)**

Draft du 24 Novembre 2011

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
Chapitre I : BASE DES RELATIONS	3
Chapitre II : ANALYSE DE LA SITUATION	3
Chapitre III : COOPERATION PASSEE ET LECONS APPRISES	8
A. Résultats du Programme de la coopération 2007-2011	8
B. Leçons apprises de la coopération passée.....	12
Chapitre IV : PROGRAMME PROPOSE	15
4.1 Programme 1 : Gouvernance pour l'Atteinte des OMD (GPAO)	15
4.2 Programme 2 : Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Sociale (PRODES).....	18
4.3 Programme 3 : Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC).....	20
4.4 Thématiques transversales : Equité de genre, approche des Droits humains, VIH/SIDA.....	21
Chapitre V : STRATEGIE DE PARTENARIAT	24
Chapitre VI : GESTION DU PROGRAMME.....	25
6.1. Modalités d'Exécution et de Mise en Œuvre du Programme	25
6.2 Gestion des risques	25
6.3 Mobilisation et Allocation des Ressources.....	26
Chapitre VII : SUIVI - EVALUATION	27
Chapitre VIII : ENGAGEMENTS DU PNUD	28
Chapitre IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT	30
Chapitre X : DISPOSITIONS FINALES	31
ANNEXES.....	32
ANNEXE 1 : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES :.....	32
ANNEXE 2 : SYNOPTIQUE DE SUIVI POUR LA FORMULATION DES DESCRIPTIFS CPD 2012-2016.....	46

PREAMBULE

Le cadre commun

- Le Gouvernement du Sénégal, ci-après désigné par « Le Gouvernement » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après désigné par le « PNUD »
- **Agissant** selon leur accord mutuel aux fins de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par ailleurs articulés dans le Document de Politique Économique et Sociale (DPES, 2011-2015)
- **Faisant fond** sur l'expérience acquise et les progrès accomplis durant la mise en œuvre du précédent Document Programme de Pays (2007-2011);
- **S'engageant** dans une nouvelle période de coopération (2012-2016);
- **Déclarant** leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit de coopération amicale;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Chapitre I : BASE DES RELATIONS

1. L'Accord - Type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 04 Juillet 1987 établit la base des relations entre le Gouvernement et le PNUD.
2. Ce Plan d'Action du Programme de Pays pour la période 2012-2016 sera interprété conformément aux dispositions de l'Accord de base.
3. Les programmes et projets décrits dans ce document ont fait l'objet d'un accord conjoint entre le Gouvernement et le PNUD. Ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord des deux parties.

Chapitre II : ANALYSE DE LA SITUATION

Situation macroéconomique et sociale

Le Sénégal est classé parmi les Pays les moins avancés (144ème sur 169), avec un revenu national brut par habitant estimé à US\$770 en 2010. Le taux de croissance économique est structurellement faible, en particulier sur la période 2006-2010 (2,8% en moyenne contre 5% entre 1994-2006)) pour absorber la forte demande économique et sociale d'une population de 12 millions, dont la croissance est de l'ordre de 2,5% par an. Cette faible croissance provient principalement des différentes crises énergétiques, alimentaires, économiques et financières. La diversification et la modernisation de l'ensemble de l'économie sénégalaise, de même que des cadres et institutions aux performances éprouvées s'imposent, afin de réaliser une croissance forte et soutenue pour améliorer le niveau de vie des populations.

Après un redressement en 2010, l'économie sénégalaise a connu en 2011 un ralentissement attribuable à la persistance des problèmes énergétiques. La croissance avait été principalement impulsée par le secteur primaire, grâce notamment à la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), et par le secteur secondaire avec la forte expansion de la branche BTP dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU). Dans le domaine des grands équilibres macroéconomiques, le déficit budgétaire global devrait se situer à 6,2% du PIB à fin décembre 2011, la croissance du PIB devrait s'établir à 4% en fin 2011.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du développement économique, le rapport d'évaluation du DRSP II en 2010 et celui des OMD (2010), montrent que des disparités régionales de la pauvreté existent encore entre les milieux rural et urbain. Cela s'explique par : la réduction de la productivité agricole, le manque d'opportunités de travail en milieu rural, le faible accès des populations pauvres et vulnérables aux sources de financement et aux services énergétiques. Ces disparités s'expliquent également par le faible accès des femmes aux moyens de production, ainsi que la participation limitée des populations dans la définition des priorités du développement local.

Sur la période 2005-2009, l'incidence de la pauvreté a stagné, passant de 50.8% à 50.7%. Sur 100 pauvres, 54% résident en milieu rural, 29 % à Dakar et sa banlieue et 17 % dans les autres villes.

Toutefois, la faiblesse des données statistiques y compris celles sexo-spécifiques constitue un handicap dans la formulation des stratégies et la prise de décision. Cependant, il est établi que suite aux crises alimentaires économiques, financières et énergétiques, les ménages sénégalais ont subi des conséquences drastiques sur leurs conditions d'existence à travers des pertes de revenus et d'emplois, des difficultés d'accès aux services sociaux de base et des filets sociaux de sécurité. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD.

La faible intégration de la création d'opportunités pour le développement économique et le faible accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable, demeurent un obstacle à la mise en œuvre des options de renforcement des dynamiques locales de développement économique et social durable. En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes vulnérables demeurent persistants et restent des défis à relever d'urgence dans le cadre de l'application de la Déclaration du Millénaire.

Malgré les nombreuses contraintes qui limitent le développement de son économie, le Sénégal dispose cependant d'avantages avérés pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Ces avantages sont, entre autres, la capitalisation de l'amélioration continue du profil de gouvernance politique et économique, une position stratégique pour les transports internationaux et la valorisation des potentialités dans la filière horticole, le tourisme et le secteur minier.

Pour la période 2011- 2015, le Sénégal s'est engagé dans le processus de mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) 2011-2015. Le contexte difficile ayant affecté la fin de la mise en œuvre du DSRP II (2006-2010) a révélé la nécessité d'élaborer une stratégie de développement intégrée à horizon quinquennal pour l'atteinte des OMD, tout en apportant une réponse aux défis majeurs liés à la croissance économique.

Gouvernance

Globalement, le Sénégal a enregistré au cours de cette décennie des avancées en matière de bonne gouvernance. Il a ainsi occupé le 17ème rang parmi 53 pays africains et le 5ème rang au sein de la région d'Afrique de l'Ouest, dans le classement de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique en 2009. Il se situe ainsi au-dessus de la moyenne continentale en matière d'efficacité de la gouvernance.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du DPES souligne des avancées notoires dans la poursuite des réformes notamment en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques, de modernisation de l'administration et d'institutionnalisation du dialogue social. Des progrès ont en effet été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières soutenues par les PTF signataires de l'Arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires (ACAB). A ce titre, des améliorations sont à noter en matière de prévisibilité et de contrôle de l'exécution budgétaire, d'enregistrement de l'information comptable, de reddition des comptes et de vérification externe par l'Exécutif. Par ailleurs, la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA dans les textes nationaux s'est poursuivie.

S'agissant des autres paramètres de gouvernance, le système et les procédures nationaux de passation des marchés publics sont jugés conformes aux procédures et politiques des standards internationaux, notamment avec l'adoption d'un nouveau code des marchés publics depuis 2007 et du nouveau dispositif institutionnel y relatif.

En matière de fiscalité, à la suite de l'analyse des dépenses fiscales, le gouvernement a élaboré un plan d'actions visant à supprimer les mesures de dépenses fiscales qui provoquent des distorsions et représentent un coût budgétaire considérable. Toute nouvelle dépense fiscale fera au préalable l'objet d'une évaluation d'impact ex-ante. En outre, le Sénégal ayant réussi sa transition fiscale, il reste cependant un certain nombre de défis à relever à court et moyen termes. Il s'agit notamment de franchir de manière définitive l'étape d'application de l'identifiant fiscal unique (IFU), de poursuivre la modernisation de l'administration fiscale et l'amélioration de la gestion et de la mobilisation de l'impôt sur le revenu et de finalisation des textes législatifs domaniaux et fonciers notamment la loi sur la propriété foncière et son décret d'application, ainsi que la réactualisation des barèmes des prix de cession de terrain relevant du domaine de l'Etat.

En dépit de ces avancées, des efforts restent à faire. La gouvernance économique souffre en effet de la faible efficacité des dépenses publiques et notamment de l'aide, de la faiblesse des capacités de suivi et d'évaluation des politiques publiques en particulier dans les secteurs sociaux, occasionnant ainsi des lenteurs dans la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires. Le système de planification en particulier, souffre également d'un manque de cohérence entre les différents documents de stratégie, en l'occurrence Prospective Sénégal 2035, le Plan d'Orientation et de Développement économique et social (PODES) et le DPES dont la liaison avec le Plan n'est toujours pas suffisamment mise en évidence.

Concernant l'efficacité de l'administration, la mise à niveau des capacités et des moyens de l'administration publique pour développer une culture de résultat ainsi qu'un meilleur service à l'utilisateur, la bonne gouvernance et l'Etat de droit constituent des difficultés majeures. L'approfondissement du processus de décentralisation connaît également des lenteurs notamment en ce qui concerne l'accompagnement effectif dans la mise en œuvre des activités liées aux compétences transférées aux instances locales.

Enfin, en matière de lutte contre la corruption, la faiblesse de la commission nationale de lutte contre la corruption demeure une préoccupation, notamment l'absence de pouvoir d'auto-saisine.

Changement climatique

Le Sénégal fait face depuis la fin des années 60 à une variabilité climatique qui affecte significativement les écosystèmes naturels et les secteurs productifs de son économie. La qualité des ressources en eau s'est également progressivement altérée par des facteurs tels que la pollution chimique, la prolifération de végétaux aquatiques, la surexploitation des eaux souterraines.

Les potentialités agronomiques sont fortement altérées par la dynamique démographique, l'expansion et les pratiques culturales extensives et sur brûlis, la sécheresse, les feux de brousse et la disparition du couvert végétal. Ces pressions, ainsi que celles liées aux activités pastorales, ont entraîné une forte dégradation des écosystèmes naturels. Toutes ces menaces sont des facteurs d'aggravation des changements climatiques, lesquels se manifestent déjà par : i) des sécheresses plus sévères, en particulier au Sud, ii) la salinisation des eaux de surface et souterraines, iii) l'augmentation de l'érosion des côtes et vi) la modification des populations halieutiques.

Entre les périodes 1950-1965 et 1970-1995, les ressources en eau ont connu une diminution significative avec une baisse de la pluviométrie de 35% en moyenne. Le taux de régression des forêts reste important avec 40 000 hectares de forêts déboisées chaque année dans le pays, malgré les efforts consentis. Dans le bassin arachidier l'épuisement des sols et la dégradation du couvert végétal ont largement contribué à la fragilisation du milieu naturel et de l'économie locale.

Cette vulnérabilité risque de s'exacerber davantage en raison de l'impact des changements climatiques qui génèrent une augmentation de l'intensité, de la fréquence, et de l'occurrence des phénomènes climatiques extrêmes. En effet, on assiste depuis quelques années à une amplification des phénomènes climatiques naturels qui affectent les populations les plus vulnérables et les plus démunies en milieu urbain et rural, et par conséquent les efforts de lutte contre la pauvreté.

Pour faire face à ces phénomènes et aux risques qui y sont liés, le Sénégal a mis en place des initiatives et des cadres d'actions, dont la Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1999, suivi en 2003 du Comité national des changements climatiques (COMNACC), et d'un plan d'actions national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2006. Ce plan identifie comme secteurs prioritaires d'intervention, en raison de leur vulnérabilité, l'agriculture, les zones côtières et les ressources en eau. Enfin, la Grande muraille verte qui se veut une initiative continentale constitue également une des réponses à la désertification.

Les réponses apportées souffrent cependant de l'absence d'un cadre institutionnel qui harmonise et centralise les interventions, en même temps qu'il soit opérationnel en amont des occurrences climatiques extrêmes. C'est le cas des systèmes d'alerte précoce. L'absence d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les mécanismes de planification sectorielle et locale demeure également un autre obstacle à sa prise en compte dans les mécanismes de planification budgétaire.

Par ailleurs, un effort important est à faire pour inscrire le Sénégal dans une trajectoire de développement durable résiliente aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Cela suppose cependant, que les problématiques environnementales auxquelles les populations font face (biodiversité, lutte contre la dégradation des terres, changements climatiques) ne soient pas

fragmentées et que des actions pilotes intégrant toutes ces dimensions soient mises en œuvre, pour le bénéfice des écosystèmes vulnérables et des populations pauvres.

Genre et Protection sociale

En 2005, le Sénégal a adopté une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité du genre, qui tend notamment à accroître le pouvoir des femmes dans les domaines économiques et sociopolitiques. Le vote de la Loi sur la Parité en 2010 démontre une volonté politique pour la représentation des femmes dans les instances de décision. Néanmoins, la situation de la femme demeure préoccupante. Si la parité est réalisée au niveau de l'enseignement primaire, la proportion des filles se réduit au fur et à mesure qu'on s'élève dans la pyramide scolaire (40% dans l'enseignement secondaire et 34% dans le supérieur (34%), comme dans la majorité des pays du continent. Moins instruites (66 % analphabètes) les femmes exercent les activités les plus précaires (83% des femmes actives sont dans le secteur informel et plus spécifiquement dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi ayant les plus bas revenus). C'est ainsi que dans le secteur de l'éducation, contexte de socialisation par excellence, seulement 28% des enseignants du cycle primaire sont des femmes. Elle représente par ailleurs 24% des élus de l'assemblée nationale.

En matière de protection sociale, le Sénégal a adopté une stratégie nationale dont l'objectif est de renforcer et d'étendre à l'horizon 2015 les instruments de protection sociale couvrant aussi bien les systèmes de sécurité sociale, la prévention des risques majeurs et catastrophes, que la protection sociale des groupes vulnérables. Mais cette stratégie intégrée dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté se heurte elle-même à certaines contraintes structurelles naturelles telles que la brièveté des saisons culturales dans la plupart des zones agricoles qui réduit les opportunités d'emplois. Le taux d'inactivité moyen se situe à environ 39%, ce qui augmente le taux de dépendance économique. Par ailleurs, la réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté est freinée aussi bien par la faible productivité du travail dans le secteur économique prédominant (secteur informel) que par l'insuffisance des niveaux de formation professionnelle.

Les Objectifs de développement pour le millénaire - OMD

Le Sénégal a fait des efforts importants dans les domaines de l'Education et de celui, de l'Egalité des Genres. En matière d'Education, **OMD2**, malgré la faible progression du taux d'achèvement qui est passé de 48,8% en 2004 à 59,6% en 2009, le taux net de scolarisation au primaire est de 83%. Pour l'**OMD3**, le ratio entre l'effectif des filles et celui des garçons dans le primaire est passé de 0,96 en 2000 à 1,1 en 2009. L'indice de parité du TBS est passé de 0,87 en 2000 à 1,07 en 2009. L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est atteint depuis 2006. Cependant, dans les cycles moyen et secondaire, la parité n'est pas encore atteinte (0,87 dans l'enseignement moyen et 0,72 dans l'enseignement secondaire). La part des filles dans les effectifs du cycle supérieur est passée de 34% en 2007 à 35,3% en 2008. Aussi, la parité dans les instances électives est érigée en Loi. En ce qui concerne l'**OMD6**, la prévalence du Sida au Sénégal, tous sexes confondus, est de 0,7%, contre un objectif fixé à 1%. Enfin, en ce qui concerne l'**OMD7**, le taux d'accès à l'eau potable, en milieu rural, est passé de 64% en 2004 à près de 73,6% en 2009. Si cette tendance se maintient, le pays pourrait atteindre l'objectif de 82% d'accès à l'eau potable, ciblé en 2015.

Cependant, le pays a récemment enregistré des progrès réels en ce qui concerne l'**OMD 4**. Ces avancées demeurent par contre très lentes pour l'**OMD 5**. D'une part, la mortalité infantile est passée de 131,9 décès pour mille naissances vivantes en 1992 à 121 décès pour mille en 2005. Selon l'Enquête Nationale sur le Paludisme au Sénégal, ce taux est de 85 décès pour mille naissances vivantes en 2009. Ce taux est passé à 72 décès pour mille naissances vivantes en 2010/2011. D'autre

part, le taux de mortalité maternelle est estimé à 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 2005, alors qu'il était de 510 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 1992. Si cette tendance se maintient, le Sénégal se situerait à 363 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 2015, loin de la cible de 127 décès maternels pour cent mille naissances vivantes. Malgré les efforts déployés, des défis importants subsistent en vue de l'accélération de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Chapitre III : COOPERATION PASSEE ET LECONS APPRISES

La mise en œuvre du Programme de coopération 2007-2011, articulée autour de deux composantes (1) réduction de la pauvreté humaine et développement durable et (2) renforcement de la gouvernance, a permis d'atteindre d'importants résultats.

A. Résultats du Programme de la coopération 2007-2011

1) Au niveau du pilotage stratégique:

Dans la mise en œuvre de la Stratégie de **Réduction de la Pauvreté**, le PNUD a joué un rôle clé dans l'appui au pilotage stratégique à travers notamment l'élaboration d'instruments d'analyse et de mise en œuvre de la politique économique. Ceci a permis le renforcement des capacités des Ministères de l'Economie et des Finances (MEF), du Développement Social et de l'ANSD avec notamment : (i) la réalisation d'un modèle de prévision à long terme dénommé THRESHOLD 21 (T21), (ii) la réalisation de l'étude prospective « Sénégal 2035 », (iii) l'élaboration du **Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)**, (iv) l'élaboration et la publication des Cahiers du Plan, (v) l'élaboration des politiques sectorielles et des CDSMT, (vi) l'élaboration de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale (INPS) des groupes vulnérables, et (vii) l'évaluation du DRSP 2 et la formulation du nouveau Document de Politique Economique et Sociale (DPES).

Dans le domaine de la **Gouvernance**, en partenariat avec la Coopération Espagnole, la réforme de l'Administration Publique a enregistré des avancées significatives avec notamment : (i) l'élaboration du Schéma Directeur de la Réforme de l'Etat qui va être l'épine dorsale de la réforme administrative ; (ii) la réalisation de l'étude technique relative à l'uniformisation des fichiers de la Solde et de la Fonction publique pour une meilleure rationalisation des ressources humaines de l'Etat ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'aide par la mise en place de la plateforme de gestion de l'aide qui permet aujourd'hui un suivi et une meilleure traçabilité des ressources en relation avec les objectifs de l'aide.

Par ailleurs, l'appui du PNUD a permis de relever les défis de l'**amélioration de la capacité d'absorption des ressources** par la mise en place du dispositif de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Actuellement, des partenaires Techniques et Financiers du Sénégal comme la Banque Mondiale, la Coopération espagnole, la Coopération Luxembourgeoise et dans une certaine mesure, la Coopération Technique Belge et la Banque Africaine de Développement font recours à l'outil CAP. Ceci traduit une reconnaissance de son efficacité dans l'amélioration des capacités de planification, de suivi et contrôle des projets. Ceci a permis d'obtenir une plus grande transparence et traçabilité des dépenses sur ressources extérieures.

En matière de **prévention et de réduction des crises et catastrophes naturelles**, l'appui du PNUD a été instrumental dans l'élaboration d'un Plan de contingence nationale, ainsi que des Plans de contingence régionaux permettant d'accroître la résilience aux catastrophes naturelles. Le partenariat avec les agences du SNU et la Banque Mondiale a permis de réaliser le « Post Disaster Needs Assessment » (PDNA), suite aux inondations désastreuses de 2009 dont les dégâts ont été estimés à plus de 90 milliards de FCFA. Ceci mettant à la disposition du Sénégal une connaissance plus fine des pertes causées ainsi que les besoins de relèvement et prévention à court, moyen et long termes.

Le partenariat avec l'UNCDF a permis d'appuyer la mise en œuvre de la **politique de décentralisation et de développement local** avec la mise en place d'instruments d'appui au développement économique local, à travers les Maisons du Développement Local (MDL).

Dans le domaine du **développement durable**, en partenariat avec le FEM, l'assistance technique du PNUD a contribué à : 1) créer un environnement favorable au déroulement de la stratégie de Conservation intégrée au développement (CID), à la planification éco-géographique au niveau national et au test du modèle de gestion intégrée ;2) lever les barrières politiques pour favoriser l'accès à la propriété communautaire des ressources naturelles.

En partenariat avec le Gouvernement du Sénégal, l'appui du PNUD a permis la production du **Rapport National sur le Développement Humain (RNDH)** de 2010 dont le thème a porté sur « Changement Climatique, Sécurité alimentaire et Développement humain ». Il a mis en évidence les conséquences attendues des changements climatiques dans les secteurs productifs de l'économie, et la faible intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification sectorielle et locale. L'amélioration de celle-ci permettrait d'institutionnaliser, de faciliter, et de pérenniser les affectations budgétaires endogènes en matière d'adaptation.

En matière de **Genre**, le PNUD en collaboration avec les Agences du SNU, a appuyé le Gouvernement dans la mise en place de la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale élaborée depuis 2005. Le PNUD s'est pleinement impliqué dans la préparation du rapport pays et la participation du Sénégal à la Conférence Régionale sur l'évaluation de Beijing + 15 à Banjul. En outre, suite au vote de la loi sur la Parité, et pour répondre à la demande des Femmes parlementaires et du Caucus, le PNUD s'est engagé à appuyer le plaidoyer et la sensibilisation à travers son Programme régional pour l'égalité et l'équité de Genre. Pour veiller à l'intégration du genre dans le DPES, le PNUD, en étroite collaboration avec le Réseau Genre/SNU, a joué un rôle important de plaidoyer dans le processus. A cet effet, un Comité Technique composé des membres du Réseau Genre, de Consultants experts en genre, de la Société Civile, de certains Ministères clés ainsi que de la Cellule en charge de l'élaboration du Document de Politique a été mis en place.

En vue de lutter contre l'absence de données désagrégées sur les femmes, le PNUD a initié un partenariat avec l'UNIFEM et le FNUAP «l'Etude sur les disparités de genre au Sénégal». Cette étude qui est en cours a déjà permis de disposer de données permettant d'alimenter l'intégration du genre dans le DPES. Pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG), le PNUD a participé aux côtés de l'UNIFEM, à la campagne du Secrétaire Général à travers une grande mobilisation régionale à Dakar et des séances de sensibilisation à travers le pays. Le résultat a été une augmentation des peines d'emprisonnement qui sont passées de 5 à 10 ans. Le rapport sur le profil des disparités de genre, commandité par le PNUD en partenariat avec l'UNIFEM et le FNUAP permettra de mesurer les résultats obtenus en matière d'intégration du genre dans les différents secteurs.

Pour ce qui est du **VIH-Sida**, le PNUD a contribué au diagnostic des facteurs de vulnérabilité en initiant deux études : «Evaluation de la prise en compte du VIH Sida dans les cadres et stratégies

nationaux (DSRP, politiques, programmes, ect.)), et «Evaluation de l'impact socio-économique du VIH-Sida sur la pauvreté, particulièrement les femmes».

2) Au niveau opérationnel

- En matière de **Réduction de la pauvreté**, le PNUD a pu atteindre d'importants résultats en ce qui concerne particulièrement: (i) l'appui à la mise en place et au renforcement de MP/MPE au profit des femmes et des jeunes (au moins 40 MP/MPE créées par an); (ii) le financement d'initiatives communautaires au profit des groupes vulnérables (Femmes, handicapés, PVVIH) par la mise en place de lignes de crédit. Plus de 35 lignes de crédit mises en place au profit des groupes vulnérables dans les régions de Matam, Saint Louis et Louga. La mise en œuvre des lignes de crédit est appuyée par les services du développement communautaire ou de l'action sociale avec une forte implication des conseils de quartier, des Comités locaux de suivi (CLS) et des Comités villageois. Ces fonds constituent une subvention pour la communauté et sont gérés comme un fonds revolving par les mutuelles d'épargne et de crédit communautaires où les bénéficiaires deviennent sociétaires. Ainsi, 2695 femmes et 107 hommes sont déjà bénéficiaires.

; (iii) l'expérimentation d'un produit « assurance maladie » au profit des groupes vulnérables, en relation avec le ministère de la santé ; (iv) la réalisation d'infrastructures sociales de base ; (v) la définition d'une stratégie de gouvernance locale articulant la planification locale aux moyens d'existences durables ; cette stratégie repose sur les quartiers en milieu urbain et en milieu rural sur les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD) ; (vi) l'appui aux Collectivités locales à la réalisation d'outils de planification (PIC, PDQ, PLD), la mise en place de structures d'appui (MDL) et de cadre de concertation (Conseil de quartier, CLS) ; et (vii) la mise en place d'un fonds d'insertion des sortants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et le renforcement des capacités des SFD. Ceci a permis la mise en place d'une plateforme Onusienne (BIT, ONUDI, PNUD) d'appui à l'insertion (Cas concret du « One UN »). Ces différentes réalisations en matière de lutte contre la pauvreté ont été atteintes grâce au partenariat avec le Grand Duché du Luxembourg.

Le PNUD, à travers le Programme de Volontariat des Nations Unies, a également contribué à l'accroissement des revenus des populations en milieu rural, et la promotion de l'accès aux services énergétiques. Ce programme de volontariat a été mise en œuvre dans le cadre de partenariats établis avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

Dans le cadre de son partenariat avec l'UNCDF, le PNUD a favorisé l'élargissement de la portée des systèmes financiers décentralisés (SFD) milieu rural développant ainsi un accès de plus en plus accru des populations pauvres et des micro, petites et moyennes entreprises aux services financiers par une amélioration qualitative et quantitative de l'offre de produits et services financiers, grâce à des SFD plus viables et davantage intégrés au secteur financier.

Le PNUD a également pu engager un processus devant permettre l'émergence d'un nouveau type d'agriculteurs rompus aux nouvelles techniques et organisations culturelles modernes. Cette première phase couvre vingt trois fermes agricoles organisées en coopératives d'entrepreneurs agricoles (530 emplois directs et 1000 emplois indirects). Ceci, dans le cadre du partenariat avec la coopération espagnole.

Dans le domaine de la Gouvernance, le PNUD a poursuivi son appui au Gouvernement au cours du cycle 2007-2011, notamment à travers le Projet de Renforcement des Capacités de Bonne Gouvernance (PRECABG). Les interventions de ce projet ont été essentiellement orientées vers la qualité de l'offre du service public aux usagers, le renforcement des parlementaires dans leurs

missions de contrôle de l'action de l'Exécutif et l'appui au gouvernement pour une meilleure efficacité de l'aide publique au développement (APD). Au titre des réalisations en matière de gouvernance, on peut citer les résultats suivants : plus de 100 cadres de l'Administration publique formés au pilotage de la performance ;

50 agents ou cadres des ministères formés à la gestion des Ressources Humaines ;

10 outils de management destinés à l'amélioration de l'encadrement et du suivi des agents mis à la disposition de l'administration publique ;

10 organismes publics disposant d'un service d'accueil et d'information des usagers ;

300 procédures intégrées dans les démarches administratives en ligne ;

5 cadres de concertation sectoriels sur le Dialogue social mis en place ;

16 sessions de formation organisées pour le compte de la société civile (CNDS, ANE) et le secteur privé ;

150 personnes formées sur les mécanismes du dialogue social ;

40% des parlementaires formés sur au moins une thématique centrale en rapport avec leur mission ;

20 parlementaires en missions d'étude et d'imprégnation à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

3 rapports annuels sur l'ADP publiés de 2009 à 2010 ;

Au moins 50 agents (utilisateurs) formés en matière de coordination et de gestion de l'APD.

Ces résultats ont durablement concouru à la mise en place d'un environnement propice à la bonne gouvernance des projets et programmes de développement, à travers :

- l'instauration et de le développement d'un leadership national fort en vue d'une appropriation des projets et programmes par les directions nationales d'ancrage pour la pérennisation des activités et des acquis ;
- la recherche de la performance à travers une planification participative des activités et des niveaux honorables d'absorption des crédits (décaissement et exécution budgétaire) ;
- la gestion saine des fonds confiés au Gouvernement ; l'optimisation des ressources et la rationalisation des interventions au moyen de recherches de convergence et de synergie.

En matière de décentralisation et développement local, le PNUD a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations par le renforcement des capacités, la planification locale participative et la mise en œuvre de projets novateurs de développement local en appui au processus national de décentralisation. Son objectif immédiat vise à articuler sur les territoires et dans le cadre du processus de décentralisation et de gouvernance locale, les initiatives politiques et opérationnelles des différents acteurs internationaux, régionaux et locaux. Cet appui s'est fait en partenariat avec les programmes PADEL/PNDL, ART GOLD, GELD et ACROPOV. Cette dynamique est renforcée par l'introduction, sous la houlette de la CAP, de l'approche géographique dans l'exercice de recherche de convergence et de mise en synergie des projets et programmes. C'est ainsi qu'un ensemble complémentaire d'actions sont menées dans un certain nombre de zones de concentration.

Au plan de l'humanitaire, Le PNUD, a également permis au Sénégal de réaliser des avancées importantes dans l'action anti-mines en Casamance, par le déminage d'importantes localités et la relance d'activités économiques et sociales, dans une région affectée par plusieurs années de vellétés séparatistes. Sur l'État des programmes de destruction des stocks de mines antipersonnel, il convient de noter que le Sénégal ne détient plus de stock de mines antipersonnel. Grace au PALAC, onze (11) séances de formation sur la sécurité face aux mines et restes explosifs de guerre (REG) ont été organisées au profit de 218 acteurs de déminage intervenant dans la région de Ziguinchor. Le Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS), organe de coordination de l'action antimines, a également organisé et supervisé un certain nombre d'activités dans le cadre de l'éducation au risque. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le PNUD a pu bénéficier de l'appui financier de l'UE.

En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, les programmes mis en œuvre ont permis (a) l'introduction de méthodes fiables et reproductibles de réhabilitation de terres dégradées, se traduisant par la récupération de 400 ha de terres salées, la restauration de près de 3000 ha de terres cultivables à travers la gestion intégrée de la fertilité par l'agroforesterie et la conservation des eaux et des sols, ainsi que l'élaboration de plans d'aménagement participatifs pour 2972 ha ; (b) l'amélioration de la gestion participative des RNC / UP, avec pour conséquence la réduction des feux de brousse, de l'ordre de 90% dans 4 écosystèmes caractéristiques du Sénégal, et l'accès légal à la terre des éleveurs par la création des Unités Pastorales ; (c) la mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit vertes dont les financements sont orientés vers l'utilisation durable des ressources naturelles, la diversification des sources de revenus pour la lutte contre la pauvreté. Ces réalisations ont été menées grâce aux partenariats établis avec le FEM.

Le PNUD a œuvré pour une meilleure prise en compte du **Genre** à travers ses programmes et projets : le «Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté – PRP» vise notamment : (i) l'implantation d'un système d'appui aux activités génératrice de revenus en faveur des groupes vulnérables y compris les femmes ; (ii) un partenariat avec le Luxembourg qui a permis la mise en place de lignes de crédits en direction des femmes ;(iii) la publication des rapports nationaux OMD/RNDH avec des données désagrégées par sexe ; (iv) la prise en charge des personnes vivant avec le VIH dont les femmes constituent les principales bénéficiaires.

Ces interventions du PNUD ont eu comme impact l'amélioration des conditions de vie des femmes en termes de réduction des dures corvées, d'obtention de revenus, d'amélioration de leur santé et de leur bien-être, mais également une meilleure scolarisation des filles et leur maintien à l'école.

Le PNUD participe au **renforcement des capacités économiques des femmes**, surtout en milieu rural à travers : (i) le sous-projet « Genre et Gouvernance locale (GELD) » exécuté dans le cadre du Projet d'appui au développement économique local en ancrage au Programme national de développement local (PADEL/PNDL) » en partenariat avec le UNCDF et d'autres partenaires ; (ii) le «Programme National de Plateformes multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté» qui a permis de promouvoir l'accès aux services énergétiques en milieu rural pour plus de 270 villages soit une population de 13,500,000 personnes, dont 90% des bénéficiaires directs sont des femmes et des jeunes filles. Par ailleurs la plate-forme constitue un véritable instrument de développement endogène grâce à la création de valeur ajoutée, de richesses et d'emplois générées par la transformation et la labellisation des produits du terroir.

B. Leçons apprises de la coopération passée

En matière de **Gouvernance**, les actions développées dans le cadre des programmes mis en œuvre ont démontré que les défis de la gouvernance constituent pour le Sénégal un axe crucial dans la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. La poursuite de l'amélioration de la gouvernance économique et de l'exécution budgétaire, la transparence et la reddition des comptes dans la gestion publique et le renforcement de l'efficacité de l'aide conformément aux principes de la Déclaration de Paris sont au nombre des défis à relever. Le renforcement des capacités de planification, de suivi et évaluation des budgets et politiques des ministères dotés de CDSMT ainsi que des collectivités locales contribueront à relever ces défis.

S'agissant du travail parlementaire, le contrôle de l'exécutif par le législatif manque encore d'efficacité. L'évaluation des politiques publiques est très peu utilisée comme outil d'appréciation de l'action publique. En outre, le plaidoyer en faveur de l'accélération des OMD a besoin d'être promu.

En matière de **gouvernance locale**, l'approche « Quartier » en milieu urbain et « CPMD » en milieu rural, constitue une alternative innovante de promotion de la gouvernance du développement local. Le Conseil de quartier est un organe fédérateur de l'ensemble des OCB et constitue un cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale. Il est destiné à promouvoir un développement communautaire et à renforcer le dialogue social. Il offre un contact direct entre la population et les autorités municipales permettant ainsi à la commune, d'assurer une gestion urbaine de proximité répondant aux besoins exprimés par les populations. L'intérêt que suscitent le Conseil de Quartier et les PDQ a amené les autorités gouvernementales à amorcer la réflexion en vue de la prise en charge de ce dispositif dans la prochaine révision du code des collectivités locales. Le Centre Pilote du Millénaire pour le Développement (CPMD) est un espace polarisateur permettant la valorisation optimale des ouvrages structurants nécessaires à un développement économique viable.

L'approfondissement de la **décentralisation et du développement local** passera également par une stratégie d'appui aux Maisons de Développement Local (MDL) autour desquelles s'articule la promotion des partenariats de **la coopération décentralisée** et des dynamiques locales de développement pour soutenir l'accélération de l'atteinte des OMD.

En matière de **protection sociale**, La plateforme du SNU (BIT, ONUDI, PNUD) a permis d'appuyer le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle avec un schéma d'insertion stabilisé. Il a été recommandé à la plateforme pour le futur, d'élaborer un projet conjoint SNU en appui à l'insertion professionnelle. L'expérience de micro assurance maladie avec une forte implication des conseils de quartier et des mutuelles d'épargne et de crédit représente un modèle de protection sociale à développer.

En ce qui concerne le renforcement du **système statistique national**, des efforts importants doivent être faits dans la mise à jour d'informations pour le suivi-évaluation des politiques et programmes publics, afin de leur permettre de répondre notamment à l'obligation de rendre compte des résultats enregistrés.

Dans le domaine de l'**environnement**, les actions conduites ont démontré que (a) l'amélioration de la base de connaissances sur l'environnement et les ressources naturelles peut être améliorée à travers la capitalisation sur les modèles de gestion des ressources naturelles, les chartes de gestion des réserves naturelles communautaires, l'établissement de protocoles de coopération technique entre les services ministériels et les institutions de recherche, (b) des synergies peuvent être créées entre la Gestion des Terres (GDT) et les changements climatiques par la capitalisation du bilan carbone au niveau des champs écologiquement viables.

Au titre de l'accès aux **services énergétiques** il conviendrait de développer des sources alternatives d'énergie. Celles ci présenteraient plusieurs avantages : la disponibilité d'une énergie propre plus compatible avec la préservation de l'environnement, la création de richesses et d'emplois verts.

Concernant l'**emploi des jeunes**, le choix des groupes devra désormais s'appuyer sur des critères plus rigoureux dans la sélection des bénéficiaires surtout en termes de niveau de formation de base, et d'engagement. On note une certaine disparité dans la réussite des entrepreneurs agricoles. Les universités de développement pourraient devenir de véritables viviers pour l'identification de futurs jeunes capitaines de l'agriculture.

Exécution et Suivi Evaluation du Programme

Au plan Gestion du Programme, la **modalité d'Exécution Nationale** a été la principale modalité d'exécution. La DDI par le biais de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) a joué un rôle essentiel notamment à travers une prise en charge efficace de la fonction de suivi financier des allocations et du renforcement de capacités au niveau des Projets ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'audit des projets NIM. Cependant en ce qui concerne ce dernier point, pour rester conforme aux directives du siège et conformément aux recommandations du dernier audit du bureau, le PNUD devrait soit même assurer le processus de sélection du cabinet d'audit pour l'ensemble des Projets NIM.

L'encadrement du portefeuille a permis de tirer des enseignements majeurs pour assurer une meilleure exécution des projets et programmes. Ces leçons apprises concernent : (i) la juxtaposition de modalités : la coexistence du NEX et du DEX dans les projets à l'expérience, a entraîné certaines difficultés dans la conduite des activités créant un décalage préjudiciable à la réalisation harmonieuse des activités ; (ii) la conduite de projets conjoints. A ce niveau, les unités de gestion des projets ont eu des marges de manœuvres très limitées dans la coordination globale du projet. Pire, elles ont eu à subir les contreperformances des agences UN, notamment dans la mise à disposition des fonds et le retard dans l'exécution de certaines activités et (iii) la modestie des montants de certains projets : sans un niveau conséquent de mobilisation de fonds, la mise en place d'un projet ne s'avère pas opportun car les ressources existantes vont servir plus à payer des salaires qu'à atteindre des résultats de développement.

L'implication des directions d'ancrage des projets et programmes : elle est permanente et se traduit par l'ancrage du projet ou programme à une structure pérenne, la présidence du Comité de pilotage, la signature du PTA, et le suivi des activités.

L'évaluation du Micro HACT en cours permettra de mieux apprécier les besoins complémentaires en matière de renforcement des capacités des structures d'ancrage et des institutions nationales partenaires.

Dans le cadre du suivi du Programme, les revues à mi parcours et finale du CPAP ont été conduites.

Le partenariat avec les agences du SNU a enregistré des progrès importants, particulièrement dans le cadre de (i) de la mise en œuvre de projets conjoints et (ii) de l'élaboration de l'UNDAF.

Chapitre IV : PROGRAMME PROPOSE

En appui à la mise en œuvre du DPES, le présent Programme Pays vise à soutenir les efforts du gouvernement pour l'atteinte des OMD. L'assistance du PNUD, en conformité avec le Cadre d'Accélération des OMD, sera concentré sur trois Programmes: (a) La Gouvernance pour l'atteinte des OMD (GPAO); (b) Le Renforcement des dynamiques de développement économique et social (PRODES); et (c) L'Appui à l'adaptation aux changements climatiques pour le développement durable (PRODAC).

4.1 Programme 1 : Gouvernance pour l'Atteinte des OMD (GPAO)

Axes Prioritaires du DPES 2011-2015: « Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains ».

Effet UNDAF 8 : « les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité aux engagements nationaux ».

L'appui du PNUD au titre de la Gouvernance pour l'atteinte des OMD se fera aux niveaux stratégique et opérationnel, en se focalisant sur le renforcement des capacités au niveau des institutions-clés, ainsi que sur l'appui-conseil dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques (DPES, PODES, Politiques sectorielles, CDSMT, Plan d'Action Prioritaire (PAP), les plans locaux de développement, etc.). Le PNUD poursuivra son rôle d'agence leader dans l'appui au pilotage stratégique pour l'accélération de l'atteinte des OMD, à travers trois principales composantes :

➤ **Composante 1 : Appui au Pilotage Stratégique des Politiques Publiques pour l'atteinte des OMD prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques.**

Il s'agira de fournir un appui stratégique au gouvernement dans le domaine du développement et de la mise en œuvre des outils de planification, budgétisation et politiques cohérentes favorables à une croissance économique inclusive, pro-pauvre et durable, mais aussi à l'accélération de l'atteinte des OMD. Les produits recherchés sont essentiellement : (a) les capacités des cellules de planification des ministères et des institutions nationales renforcées en matière de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques ; (b) la stratégie nationale d'accélération des OMD formulée et validée ; (c) les capacités des structures du MEF renforcées dans la gestion efficace et transparente de l'aide ; Cette composante comportera deux volets :

Volet 1 : Renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques au niveau national.

Il s'agira de renforcer les capacités des cellules de planification à travers notamment la formation des agents de planification des ministères sous CDSMT, dans la formulation et la mise en œuvre de politiques sectorielles et d'outils de planification. Les performances qui seront réalisées sous ce volet pourraient être mesurées à travers les indicateurs d'impacts suivants : (i) nombre de cellules de planification des Ministères sous CDSMT renforcées ; (ii) pourcentage des agents des structures de planification formés en planification et suivi-évaluation; (iii) nombre de CDSMT et lettres de politiques sectorielles définis et validés ; (iv) nombre de PAP élaborés et validés ; (v) nombre de rapports de qualité portant sur le suivi des indicateurs de performances des politiques sectorielles et des plans d'actions prioritaires ; (vi) pourcentage produits statistiques

fournissant des données actualisées et désagrégées (âge, genre, secteur, géographie...); (vii) nombre des recherches et études stratégiques sectorielles disponibles; (viii) un document de stratégie nationale d'accélération des OMD formulé et disponible; (ix) proportion de ressources additionnelles mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie d'accélération des OMD (4 et 5).

Volet 2 : Efficacité et transparence de l'aide.

Il s'agira d'appuyer le gouvernement pour un meilleur ciblage des secteurs devant bénéficier de l'aide comme catalyseur. Dans la perspective d'appuyer les réformes budgétaires et financières, il s'agira de renforcer le dispositif de gouvernance économique, notamment la gestion des projets et programmes financés sur ressources extérieures à travers la formation, les études, la recherche, la publication et la dissémination ainsi que les rencontres d'échanges et de capitalisation d'expériences. Les indicateurs ciblés dans le cadre de ce volet sont les suivants : (i) nombre de cadres de l'administration dont les capacités sont renforcées en matière de coordination et de gestion des financements extérieurs (ii) nombre de partenaires techniques et financiers utilisant la structure de la DDI (CAP); (iii) nombre de partenaires techniques et financiers utilisant la plateforme de gestion des financements extérieurs; (iv) taux d'absorption des ressources extérieures mobilisées; (v) nombre d'audits et plans de mise en œuvre d'observations réalisés.

➤ **Composante 2 : Renforcement du cadre réglementaire et de régulation des mécanismes de gestion des politiques publiques et de dialogue social.**

Il s'agira de fournir un appui opérationnel au gouvernement pour renforcer ses capacités en matière de gestion économique et sociale, à travers le renforcement du cadre réglementaire et de régulation des mécanismes de gestion des politiques publiques et de dialogue social. Les principaux produits ciblés dans cette composante sont : (a) le schéma directeur de la réforme de l'Etat mis en œuvre; (b) un réseau de parlementaires mis en place et opérationnel pour l'accélération de la réduction de la pauvreté (OMD 1); (c) la Charte nationale de dialogue social mise en œuvre. Cette composante comportera trois volets :

Volet 1 : Mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat.

Il s'agira de promouvoir une administration moderne, centrée sur les résultats de développement, la performance économique, l'équité de genre et la protection sociale et au service des citoyens. Les indicateurs cibles sont : (i) taux d'exécution du plan d'action pour la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat; (ii) proportion des usagers satisfaits de la qualité du service public.

Volet 2 : Appui au Parlement pour développer un réseau de parlementaires en vue du plaidoyer dans la mise en œuvre de la stratégie d'atteinte des OMD.

Il s'agira également de renforcer les capacités du Parlement en matière d'évaluation des politiques publiques en vue d'assurer un contrôle effectif de l'action de l'exécutif dans la réalisation des OMD. Les indicateurs ciblés sont : (i) réseau de parlementaires mis en place et fonctionnel; (ii) nombre de rapports soumis par le réseau sur l'atteinte des OMD; (iii) taux de représentativité des femmes dans le réseau des parlementaires sur les OMD.

Volet 3 : Appui au Comité National du Dialogue Social (CNDS).

Il s'agira d'appuyer le développement du partenariat Public/Privé/Société civile dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Nationale de Dialogue Social en vue de promouvoir la régulation et la médiation entre les acteurs sociaux pour prévenir et gérer les conflits sociaux. Aussi, le partenariat public-privé va s'opérer dans le cadre des conventions types entre l'Etat et les employeurs (à travers les principes de responsabilité sociale des entreprises) pour favoriser la

création d'emploi surtout des jeunes et des femmes. L'indicateur ciblé est : (i) nombre de conventions types public-privé sur le dialogue social signées et adoptées.

➤ **Composante 3 : Lutte contre la pauvreté à travers une territorialisation des politiques sectorielles pour l'atteinte des OMD.**

Il s'agira d'apporter un soutien à la politique de décentralisation et de développement local en accompagnant le gouvernement dans le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des différents acteurs locaux (collectivités locales, société civile, secteur privé et services techniques déconcentrés, etc.), à accroître leur participation aux efforts de croissance et à l'orientation du processus de développement économique et social en vue de contribuer plus efficacement à l'accélération de l'atteinte des OMD. A travers cette composante, le Programme recherchera les produits suivants : (i) la lutte contre la pauvreté renforcée à travers la décentralisation et la gouvernance locale ; (ii) les outils de planification intégrant l'adoption aux changements climatiques définis et appliqués ; (iii) le déminage humanitaire à grande échelle poursuivi et renforcé en Casamance. Cette Composante comprendra trois volets :

Volet 1 : Renforcement des structures d'appui aux collectivités locales pour le développement économique local à travers le fonctionnement des Maisons du Développement Local (MDL).

Il s'agira de soutenir les différentes composantes du développement économique local en partenariat avec l'UNCDF et le Programme d'appui aux réseaux territoriaux et thématiques pour une gouvernance locale (ART GOLD - Genève) dans l'appui à la coordination et à la mise en cohérence des investissements des collectivités locales, le renforcement de la coopération inter-collectivités locales pour un développement territoriale durable, le développement d'un service public local à travers une administration locale performante, la promotion du contrôle citoyen de l'action publique locale et la mobilisation plus accrue de ressources des collectivités locales. Les indicateurs cibles sont : i) nombre de MDL fonctionnelles ; (ii) taux de réalisation des mesures issues des conférences régionales d'harmonisation dans les régions d'intervention ; (iii) taux de progression des investissements de soutien à l'économie locale dans les budgets des collectivités locales.

Volet 2 : Promotion d'outils de planification et de budgétisation orientés vers l'atteinte des OMD et prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques.

Un appui opérationnel sera fourni aux collectivités locales pour renforcer leur capacité à disposer de plans locaux de développement (SRAT, PRDI, PLD, PIC et PDQ) actualisés de manière participative. L'appui sera ainsi orienté vers la mise en place au niveau régional d'un système de pilotage, à travers la conception et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation de l'exécution des différents plans de développement et de veiller à leur articulation aux politiques nationales. Le dispositif régional de suivi-évaluation permettra de suivre les indicateurs de mobilisation de ressources des collectivités locales et d'exécution des investissements locaux. L'opérationnalisation facilitera le suivi des niveaux d'accès aux services sociaux de base, la préparation des Conférences d'harmonisation et à l'évaluation de la contribution des collectivités locales à l'atteinte des OMD, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'équité de genre. Ce volet visera l'indicateur suivant : (i) nombre de Collectivités disposant d'outils de planification prenant en compte l'adaptation au changement climatique.

Volet 3: Renforcement des capacités nationales pour l'action anti-mines en Casamance.

Il s'agira de soutenir les efforts de mobilisation des ressources et de réalisation du déminage humanitaire à grande échelle dans la voie de la relance des activités économiques en Casamance. L'indicateur cible sera : (i) proportion de superficies déminées et utilisables à des fins de production.

4.2 Programme 2 : Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Sociale (PRODES)

Axes Prioritaires du DPES : Ce programme est aligné aux deux axes prioritaires du DPES que sont : (1) « Création d'opportunités pour le développement économique »; et, (2) « Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable ».

Effets UNDAF 1 & 5: ce programme correspond à deux effets UNDAF. Sous l'axe prioritaire 1, il s'agit de l'Effet N°1: « Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus dans les zones d'intervention ». Sous l'axe prioritaire 2, il s'agit de l'Effet N°5: «Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat ».

Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF au regard des priorités nationales, le Programme vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement du Sénégal en vue de l'accélération de l'atteinte des OMD, à travers la lutte contre la pauvreté par la création d'opportunités de développement économique. Le PNUD poursuivra son plaidoyer en matière de lutte contre la pauvreté. Ce programme s'articule autour de trois composantes prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques et l'équité de genre:

➤ **Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de l'INPS**

Il s'agira de d'appuyer stratégiquement à rendre fonctionnel l'observatoire de la pauvreté en renforçant le dispositif de ciblage des groupes vulnérables, de contribuer au renforcement du dispositif national de protection sociale pour un plus grand accès des populations pauvres et vulnérables aux services sociaux de base. Les principaux produits recherchés sont : (a) observatoire national de suivi de la pauvreté fonctionnel ; (b) accès aux services sociaux de base amélioré, à travers un meilleur ciblage des groupes vulnérables ; (c) dispositif national de protection sociale renforcé; Cette composante s'articulera autour de deux volets :

Volet 1 : Mise en œuvre de l'Observatoire de la pauvreté

Il s'agira de renforcer les instruments d'appui stratégique à la formulation des politiques pro-pauvres et de genre à travers la mise en œuvre de l'Observatoire de suivi de la pauvreté. L'indicateur cible est : (i) l'observatoire de la pauvreté fonctionnel.

Volet 2 : Protection sociale des groupes vulnérables par le biais de mécanismes accompagnant l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Ce volet constituera la contribution du PNUD au programme conjoint UNDAF de Renforcement de la protection sociale au profit des groupes vulnérables affectés par les crises et les chocs. Les indicateurs ciblés sont : (i) taux d'augmentation des infrastructures de base dans les zones d'intervention ; (ii) nombre de groupes vulnérables bénéficiant de la micro-assurance santé (iii) Nombre de mutuelles de santé mises en place.

➤ **Composante 2 : Appui à la création d'opportunités d'emplois y compris les emplois verts en particulier en milieu rural**

Il s'agira d'appuyer le gouvernement à mettre en œuvre des projets et programmes de promotion de l'emploi des jeunes ruraux développés à travers la modernisation des fermes agricoles à forte potentialités de valeur ajoutée. Les principaux produits recherchés sont : (a) un dispositif d'insertion des jeunes diplômés à travers la convention Etat/Employeurs mis en place ; (b) un dispositif d'appui à l'emploi des jeunes ruraux (filles/garçons) développé à travers la modernisation des fermes agricoles ; (c) un concept d'emplois verts défini et vulgarisé. Cette Composante s'articule autour de deux volets :

Volet 1 : Promotion d'entrepreneurs agricoles

Il s'agira de renforcer l'insertion des jeunes diplômés en milieu rural, à travers notamment la modernisation des fermes agricoles. Les indicateurs qui vont permettre de mesurer les performances dans la réalisation de ce volet sont : (i) nombre de jeunes diplômés insérés dans le marché de l'emploi; (ii) 20 fermes supplémentaires impliquant des volontaires pour 2012.

Volet 2 : Promotion et développement des emplois verts

Les emplois verts sont définis comme des emplois dans les activités de production primaire et de services qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Dans ce volet, il s'agit de mettre en évidence, d'accompagner et d'exploiter les opportunités qu'offrent les secteurs les plus porteurs dans la génération d'emplois préservant l'environnement au Sénégal. Ceci concerne notamment l'approvisionnement énergétique, en particulier les énergies renouvelables, les bâtiments et la construction, les transports, l'industrie de base, l'agriculture et la foresterie. L'indicateur ciblé est : (i) nombre de jeunes ruraux (filles/garçons) actifs dans les fermes ; (iii) nombre de mécanismes de création d'opportunités d'emplois verts.

➤ **Composante 3 : Renforcement des dynamiques locales de développement économique et social**

Cette Composante vise à renforcer les opportunités d'activités créatrices de richesses en milieu rural et à améliorer l'accès des populations aux sources de financement. Les principaux produits recherchés sont: (a) le réseau de plateformes multifonctionnelles amplifié ; (b) deux Fonds de développement local opérationnels au profit d'au moins 50% des femmes. L'appui sera axé sur deux volets :

Volet 1 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques

Il s'agit de favoriser l'accès aux services énergétiques couvrant les besoins en termes de force motrice et de combustibles domestiques propres pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement. La multiplication des plateformes contribuera de manière significative à l'allègement des travaux des femmes, l'enrôlement et le maintien des jeunes filles à l'école, le développement endogène par la création de valeur ajoutée et de richesses par une transformation judicieuse des produits locaux. Au niveau de ce volet, les indicateurs cibles portent sur : (i) le taux d'accès des populations dans les zones d'intervention aux services énergétiques ; (ii) le nombre de plateformes installées ; (iii) le nombre d'AGR générées au profit des femmes grâce aux plateformes.

Volet 2 : Renforcement des Fonds locaux de développement

Il s'agit du renforcement des opportunités économiques à travers l'accès aux ressources financières et du développement de la microfinance en partenariat avec l'UNCDF. L'indicateur cible pour mesurer les performances dans ce volet porte sur (ii) le taux de couverture du financement au

profit des pauvres dans les zones d'intervention ; (ii) le nombre de femmes ayant accès aux services financiers.

4.3 Programme 3 : Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC)

Axes Prioritaires du DPES: « Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable »

Effet UNDAF 7 : « Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable »

Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF au regard des priorités nationales et reflétés dans le Cadre des Résultats et de Ressources (CRS) du CPD, le Programme vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement en ce qui concerne la préservation de l'environnement pour un développement durable. Des synergies seront créées avec les autres Programmes, particulièrement dans le cadre de l'actualisation des PLD ainsi que le Volet 1 de la Composante 1 du Programme de Gouvernance. La dimension genre sera prise en compte dans les différents axes, sur la base de l'identification de la vulnérabilité différentielle des femmes et leur prise en compte dans les stratégies de résilience développées et mises en œuvre. Les capacités des femmes seront renforcées en vue d'assurer leur participation effective dans la gestion de l'environnement. Le programme s'articule autour de deux composantes portant sur l'amélioration de la capacité de résilience aux chocs climatiques.

➤ **Composante 1 : Appui à la formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques et accès aux mécanismes financiers**

Il s'agira d'appuyer le pays à préparer le régime climatique post-2012 par la formulation et la mise en œuvre d'instruments de planification nationale, y compris le positionnement stratégique sur les négociations internationales. Le soutien à la mise en place de mécanismes financiers adéquats au niveau national, sera renforcé à cet effet. Les produits recherchés sous cette composante sont : (a) des politiques résilients aux changements climatiques formulés et l'accès aux mécanismes financiers renforcé ; (b) des sites pilotes aménagés et résistants aux changements climatiques. Cette Composante comprend trois volets :

Volet 1 : Formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques

Il s'agit d'appuyer une trajectoire de développement à faible émission et résilient aux changements climatiques, par la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales en cohérence avec les engagements internationaux du Sénégal, y compris l'appui au positionnement stratégique sur les négociations internationales. A cet effet, le PNUD accompagnera le gouvernement dans la préparation des négociations internationales sur les changements climatiques, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des engagements du Sénégal sur les blocs de discussion en cours : adaptation, atténuation, financement, transfert des technologies/renforcement des capacités. Les indicateurs cibles sont : (i) une stratégie nationale d'atténuation aux changements climatiques formulée et validée ; (ii) le nombre de rapports nationaux sur le développement durable élaborés ; (iii) le nombre de documents de position élaborés sur les négociations internationales.

Volet 2 : Appui à la mise en place d'un Trust Fund (Fonds National Climatique)

Il s'agit d'appuyer le gouvernement à développer un cadre programmatique cohérent sur les changements climatiques, afin d'accéder aux différentes sources de financement, et développer les capacités pour améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gouvernance. Le Fonds National Climatique est un mécanisme qui appuie le pays à mobiliser davantage de ressources et à assurer la

mise en cohérence des investissements réalisés dans le domaine climatique. Il permet de collecter, de coordonner, et de renforcer l'appropriation nationale de la finance climatique, en perspective des appuis attendus dans le cadre du régime post-Kyoto. L'indicateur cible sous ce volet est : (i) le concept de Fonds national climatique (FNC) défini et opérationnalisée.

Volet 3 : Amélioration de l'accès aux marchés de compensation volontaires sur le carbone

Les marchés de compensation volontaires offrent aux projets en cours dans le domaine des changements climatiques, des possibilités de valorisation économique de leurs activités. Il s'agira de promouvoir ce marché émergent, et parallèle au Mécanisme de Développement Propre, afin d'en faire bénéficier les initiatives nationales pouvant potentiellement générer des crédits carbone, au titre de leurs actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'indicateur cible sous ce volet est : (i) le nombre d'initiatives bénéficiant des marchés de compensation volontaires.

➤ Composante 2 : Aménagement de sites pilote résistants aux changements climatiques

Le produit recherché sous cette composante est : (a) des sites pilotes aménagés et résistants aux changements climatiques. Elle comprend quatre volets

Volet 1 : Appui à la définition et la vulgarisation d'un modèle d'éco-village

Il s'agira de l'aménagement de dix sites pilotes du Sénégal favorisant à la fois la préservation de la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour y définir et vulgariser le modèle d'éco-village. L'indicateur clé ciblé sous ce volet est : (i) un concept d'éco-village durable mis en place et opérationnalisé.

Volet 2 : Promotion de systèmes alternatifs énergétiques moins émetteurs

Il s'agit d'accompagner la gestion durable des ressources énergétiques par l'optimisation de la consommation, en cohérence avec la politique actuelle. A cet effet, des actions pilotes d'atténuation seront menées pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation d'isolants thermiques à base de biomasse. L'indicateur clé ciblé sous ce volet est : (i) le nombre de sites pilotes utilisant les isolants thermiques à base de biomasse.

Volet 3 : Conservation et Utilisation durable de la Diversité biologique

Il s'agit de la valorisation économique des Réserves Naturelles Communautaires/Unités Pastorales (RNC/ UP) et des Aires Protégées (AP) à travers la gestion des filières, le marché des compensations volontaires du carbone, le paiement des services des écosystèmes, et la fiscalisation. L'indicateur clé ciblé sous ce volet est : (i) le nombre de mécanismes de financement durable de la diversité biologique mis en place sur les sites.

Volet 4 : Gestion durable des terres et des eaux pour combattre la désertification

Il s'agit de consolider les acquis sur les modèles de Gestion Durable des Terres (GDT) développés, à travers leur diffusion et le renforcement de leur résilience face aux changements climatiques qui compromettent les moyens d'existence durable des populations. L'indicateur clé ciblé sous ce volet est : (i) le stock de carbone séquestré dans les sites modèles GDT.

4.4 Thématiques transversales : Equité de genre, approche des Droits humains, VIH/SIDA

Le PNUD Sénégal intègre de façon systématique dans tous ses programmes les thématiques transversales que sont l'équité de genre, le VIH/SIDA et l'approche des droits humains.

- **Équité de genre :** L'appui du PNUD à travers les politiques, les stratégies, les programmes et projets portera notamment sur : (i) le renforcement des capacités des partenaires nationaux et locaux ; (ii) l'accompagnement de la mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles à l'équité de genre. Il s'agit de renforcer les capacités économiques des femmes dans les zones d'intervention en vue de leur autonomie ; d'accompagner la nouvelle Loi sur la Parité pour un accès en masse des femmes aux instances de décisions ; d'outiller les femmes pour leur adaptation aux changements climatiques ; de s'approprier les outils déjà élaborés (Gender Marker et guide méthodologique genre) et de répliquer les meilleures pratiques réalisées en partenariat aussi bien avec les Agences du SNU que les partenaires au développement. Ainsi, le PNUD cherche l'adhésion et la participation de l'ensemble du SNU, des Organismes de Coopération, du Secteur Privé, du Gouvernement et des individus, aux efforts d'accélération de l'atteinte de l'OMD3.
- **Lutte contre le VIH –SIDA :** Le PNUD contribuera à la réponse au VIH/SIDA au niveau national et local par : la sensibilisation et la lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec la maladie; la promotion du respect de l'équité de genre dans les politiques de lutte contre le Sida.
- **Approche des droits humains :** Le développement humain et les droits de l'homme sont étroitement liés, interdépendants et indivisibles. L'accord « UN Common Understanding Regarding the Human Rights Based Approach » en 2003 établit formellement l'engagement d'intégrer et de reconnaître les droits de l'homme dans toutes les stratégies, politiques et assistances techniques pour le développement humain. Suivant ce mandat, l'intégration des droits de l'homme, de façon holistique et transversale, dans les cadres de planification du développement représente un impératif pour l'atteinte d'un développement pertinent, durable et équitable. Dans le cadre de son appui aux Programmes et Projets, le PNUD veillera à ce que les principes de participation, de transparence, de non discrimination, de renforcement de capacités et responsabilité soient promus.

STRATEGIES DU PROGRAMME DE PAYS

Le Programme Pays mettra l'accent sur les **stratégies transversales** qui se retrouvent dans les trois Programmes en tant que moyens pour atteindre ses objectifs. Ce sont :

- **La poursuite d'une synergie entre les interventions en amont - plaidoyer au niveau politique, actions de renforcement des capacités de suivi et d'analyse pour la formulation de politiques, stratégies et programmes pertinents - et les interventions plus en aval et à titre expérimental sur le terrain.** Ainsi, l'accent sera mis sur les aspects de suivi et d'évaluation des stratégies et des programmes pour mieux contribuer à apprécier leur impact sur l'objectif de réduction de la pauvreté.
- **La promotion de l'équité de genre et l'approche en faveur des droits humains :** En vue de mener sa mission de suivi des questions de genre et d'adopter l'approche droits humains, les capacités du bureau du PNUD devront être augmentées par une meilleure application de la Stratégie genre, la mise à jour du Plan d'Action et la redynamisation de l'Equipe Genre et Droits Humain du Bureau Pays. La Stratégie du bureau visera entre autres priorités à la promotion de l'équité de genre dans l'ensemble des activités d'appui conseil et de mise en œuvre du programme pays, une meilleure représentation des femmes dans le cadre du personnel du Bureau Pays, et la poursuite d'un plaidoyer renforcé en faveur de l'équité de genre en matière de politiques et programmes nationaux.

- **La promotion du volontariat :** En vue de prendre en compte le volontariat, le PNUD encouragera l'utilisation des volontaires dans ses programmes/projets notamment sur l'emploi des jeunes et la politique de développement local. Sur la base de l'expérience en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Coordination et Promotion du Volontariat au Sénégal (ACOPROV), le Bureau du PNUD poursuivra son appui à la mise en place du Programme National de Volontariat au Sénégal. En outre, le PNUD encouragera les autres agences du système des Nations Unies à participer à cette initiative car le volontariat représente une des stratégies possibles pour accélérer l'atteinte des OMDs.

- **Le développement de partenariats et la mobilisation de ressources :** Compte tenu de l'ampleur des objectifs nationaux et des moyens limités du PNUD, la promotion systématique de partenariats stratégiques avec le gouvernement, le SNU et la communauté des bailleurs, devient un élément indispensable pour atteindre des résultats tangibles. Ces partenariats s'inscriront dans l'esprit et le cadre de la mise en œuvre des engagements du Millénaire et de la Déclaration de Paris concernant l'Efficacité de l'Aide. Le développement de partenariat sera par ailleurs renforcé par une amélioration de la politique de communication interne et externe du bureau pays, et par une amélioration de la gestion des protocoles d'accord signés avec les partenaires.

- **L'adoption de la modalité de programmation conjointe avec les autres agences du SNU, dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF.**
 Au moins trois nouveaux projets conjoints seront développés dans le cadre de l'UNDAF : (i) le Renforcement de la protection sociale au profit des groupes vulnérables affectés par les crises et les chocs ; (ii) l'Appui au système statistique national et de renforcement des capacités de planification, de suivi et évaluation des politiques publiques ; (iii) la Création d'opportunités de développement économique du monde rural.

- **L'implication des organisations de la société civile et des communautés de base** Le programme s'attachera à faire participer les acteurs non-étatiques (secteur privé, société civile locale, OCB, ONG, associations culturelles, etc.) dans la mise en œuvre du programme, par : (i) leur implication dans la définition des orientations et des stratégies nationales, et politiques publiques ; (ii) la participation au dialogue social.

- **Concentration géographique et ciblage des zones d'intervention :** En phase avec l'UNDAF, et compte tenu de la nécessité d'éviter une dispersion des interventions sur le plan spatial, de concentrer les ressources limitées du Programme, d'adopter l'approche « pilote » et de coordonner les interventions soutenues par le PNUD avec celles des autres agences du SNU et celles des partenaires, le programme interviendra dans les zones de concentration suivantes:
 - Niveau national (Appui au pilotage stratégique);
 - Zone de concentration du partenariat PNUD-UNCDF/Luxembourg;
 - Zone comprise dans la seconde zone de concentration SNU que constitue la région naturelle de la Casamance;
 - 4 écosystèmes représentatifs du pays pour la conservation de la biodiversité;
 - Ferlo, Sine Saloum (approche territoriale des changements climatiques);
 - Bassin arachidier (lutte contre la désertification).

Chapitre V : STRATEGIE DE PARTENARIAT

Dans la voie de l'atteinte des effets recherchés, la mise en œuvre du Programme sera basée sur le renforcement du partenariat avec les services gouvernementaux, la société civile, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé. La stratégie globale de partenariat pour le programme 2012-2016 sera basée sur une gestion concertée et coordonnée en vue d'une meilleure synergie des interventions et s'appuiera sur les efforts de tous les partenaires. Le premier cercle de partenaires est constitué de l'ensemble des agences du SNU opérationnelles au Sénégal ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies avec lesquelles des programmes conjoints ont été convenus dans le cadre du présent UNDAF. Au moins trois nouveaux projets conjoints seront développés dans le cadre de l'UNDAF (protection sociale, gouvernance, développement économique en milieu rural).

Le PNUD entend consolider son partenariat avec les partenaires financiers, bailleurs de fonds ou donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les fondations avec lesquels des cofinancements ont déjà été mis en place ou sont en cours de formulation. Dans le cadre de la reprise de la coopération financière, le PNUD nouera le partenariat avec des institutions financières internationales telles que la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que des pays émergents. Ces partenariats seront complétés par une collaboration intensive avec tous les partenaires techniques et financiers au Sénégal dans le cadre de l'accélération de l'atteinte des OMD et du dialogue de politique sur le processus du DPES. Par ailleurs le partenariat avec les organisations de la société civile sera renforcé dans le cadre du suivi des OMD (Social Watch) et le contrôle citoyen à travers la gouvernance concertée.

La mobilisation des ressources complémentaires s'avère indispensable pour la mise en œuvre et l'expansion des activités du programme. Une stratégie de mobilisation des ressources effective et opérationnelle sera élaborée et mise en œuvre par le PNUD à cet effet. Elle visera notamment la mobilisation des fonds auprès de bailleurs de fonds non traditionnels dans le cadre d'une expansion et une diversification des sources de financement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud ainsi qu'au niveau du secteur privé (industries minières, etc.).

Chapitre VI : GESTION DU PROGRAMME

6.1. Modalités d'Exécution et de Mise en Œuvre du Programme

La gestion du programme sera axée sur les résultats. L'Exécution Nationale (NIM) sera la modalité privilégiée pour la mise en œuvre du programme avec un recours à la modalité DIM ou par les ONG, en cas de besoin. A ce titre, la mise en œuvre du CPAP se fera aussi bien par les structures nationales (structures gouvernementales, organisations de la société civile. ONG ou secteur privé), les agences coopérantes du SNU, l'UNCDF et le programme VNU, que par le PNUD, en fonction des mandats, domaines d'intervention et avantages comparatifs de chacun. Une collaboration sera établie autant que possible avec l'ensemble de partenaires au développement afin d'amplifier les effets de synergie et de maximiser l'impact des actions. L'accent sera mis sur la mise en place de programmes conjoints.

Le pilotage du Programme repose sur :

- l'Unité dans l'action;
- la prise en compte des leçons apprises du cycle précédent et la promotion de programmes conjoints ;
- la nécessité de se recentrer sur le positionnement stratégique et de s'investir dans l'opérationnel pour améliorer les conditions de vie des populations ;
- le maintien du leadership de la partie gouvernementale ;
- la participation des Acteurs Non Etatiques ;
- la focalisation sur les résultats et le respect des engagements pris vis à vis des donateurs ;
- la nécessité d'accorder plus de visibilité aux résultats.

Chaque année, des ateliers de planification annuels sont tenus afin d'établir le plan de travail annuel (PTA) de chaque projet. Après approbation par les Comités de Pilotage, les PTA seront introduits dans le système de gestion ATLAS et serviront de référence pour la mise en œuvre des activités.

Atlas est le système par lequel le suivi de la mise en œuvre des programmes est fait. Il permet un suivi financier efficace des projets et programmes. Il sera renforcé par IPSAS qui entre en vigueur dès janvier 2012 et dont le but est de rendre la gestion plus transparente et efficace.

Il existe deux formes de transfert d'argent mis en œuvre par le PNUD :

- l'avance de fonds à travers l'utilisation des FACE ;
- le paiement direct sur demande des Projets.

6.2 Gestion des risques

Simplification et Harmonisation (HACT)

Au plan de la simplification et de l'harmonisation (HACT), le PNUD, l'UNICEF, le PAM et l'UNFPA (les agences ExCom) ont adopté un cadre harmonisé de transfert des fonds aux agences de

mise en œuvre gouvernementales ou non gouvernementales (HACT) dans le but de réduire sensiblement le coût des transactions et d'alléger le poids que les multiples procédures propres à chaque agence font peser sur les partenaires de mise en œuvre. Les partenaires de mise en œuvre utilisent des formulaires communs de demande et de justification de fonds (FACE). Cette approche est basée sur un système de gestion des risques et reconnaît l'existence du risque dans le transfert des fonds aux partenaires, ainsi que la variation du niveau de ce risque. HACT utilise la macro et micro évaluation pour déterminer le risque, et aussi pour déterminer les types d'activités de contrôles internes à mettre en place, pouvant aider à atténuer ou éliminer le niveau de risque.

L'évaluation du Macro HACT a eu lieu au début du cycle précédent (2007) et a permis d'examiner, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal et les partenaires de développement nationaux, les évaluations existantes du système de gestion des finances publiques.

Le Micro-HACT est en cours et porte sur une évaluation des capacités des systèmes de gestion financière et des contrôles internes des partenaires d'exécution en vue de renforcer leurs capacités et minimiser les risques.

Les agences cherchent un accord sur la meilleure modalité commune pour chaque partenaire d'exécution, tout en veillant à ce que la modalité arrêtée soit la plus appropriée pour des programmes et partenaires d'exécution spécifiques. L'adoption du HACT est un pas supplémentaire dans la mise en œuvre de la Déclaration de Rome sur l'Harmonisation et celle de Paris sur l'Effectivité de l'Aide qui stipulent que l'assistance internationale doit s'aligner sur les besoins et priorités nationales.

En matière d'audit, les projets sont audités chaque année selon le plan d'audit déterminé sur la base d'un certain nombre de critères. Conformément à la politique définie par le siège, le PNUD s'occupera désormais du recrutement du cabinet en charge de la mission d'audit. Un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits, en rapport avec la partie nationale contribuera à une gestion plus efficace et efficiente des ressources.

Par ailleurs, la réduction substantielle des ressources TRAC ainsi que le retard dans la mobilisation des ressources complémentaires constitue des risques dont il faut désormais tenir compte lors de la mise en œuvre du Programme. Le retard dans la mise à disposition des ressources au niveau des Projets est un goulot d'étranglement sur lequel le PNUD devra réfléchir pour apporter des solutions.

Pour une meilleure gestion des risques, le module Risks Log sur ATLAS est un outil qui doit être mis à profit. Le PNUD veillera à renseigner le système ATLAS périodiquement, soit tous les trimestres.

6.3 Mobilisation et Allocation des Ressources

Le PNUD fera recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires au développement, y compris les pays émergents et le secteur privé. Le recours à la contrepartie financière et au cofinancement avec le Gouvernement sera encouragé.

Il est important également de donner plus de visibilité aux résultats du programme et de répondre efficacement aux exigences des donateurs en matière de rapportage.

Le PNUD appuiera le Gouvernement pour une allocation de ressources additionnelles pour la lutte et ceci en impulsant un partenariat plus fort SNU/Gouvernement à travers le Cost Sharing, les Trust Funds ou les financements parallèles.

Chapitre VII : SUIVI - EVALUATION

Modalités de Suivi et d'Evaluation du Programme

Toutes les évaluations relatives aux activités du PNUD seront conformes aux principes directeurs, normes et standards du SNU en matière d'évaluation approuvés par le Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation.

Dans l'esprit de la réforme de l'ONU, et en cohérence avec l'UNDAF, le suivi-évaluation du présent **Programme Pays** se fera à travers : (i) **une revue annuelle** permettant notamment d'examiner les progrès vers l'atteinte des produits visés ; (ii) **une évaluation externe à mi parcours en 2014** qui permettra d'apprécier les résultats, les modalités de suivi et d'évaluation et de réorienter éventuellement le Programme Pays ; (iii) et une évaluation finale du Programme se fera en fin de cycle. Les mécanismes opérationnels déjà existants seront renforcés : le **Comité technique PNUD/MEF** se réunira une fois par semestre.

Les Evaluations de Projets seront menées dans l'objectif de déterminer si les résultats attendus d'un projet spécifique ont été obtenus, avec quel degré d'efficacité et d'efficience. Ces évaluations doivent permettre de déterminer la pertinence et la viabilité des produits attendus. Elles doivent constituer la base de l'évaluation des résultats des sous-programmes. Les évaluations des projets seront obligatoires lorsqu'elles sont requises par un protocole de partenariat, tel que le Fonds pour l'Environnement Mondial.

Le Bureau du PNUD, en rapport avec la Direction de la Planification et les autres parties prenantes, préparera un Plan d'Evaluation et en déterminera le coût. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan seront prélevées sur les budgets des projets et programmes appropriés, et seront utilisées de façon efficiente en coordination avec les activités connexes d'évaluations menées au plan national, par le SNU ou à d'autres niveaux.

Chapitre VIII : ENGAGEMENTS DU PNUD

Le coût global du présent Programme est estimé à US \$ 52, 522,576. Le Conseil d'administration du PNUD a approuvé un engagement total à concurrence de l'équivalent d'US \$ 13, 517,000 en Ressources régulières du PNUD, sous réserve de la disponibilité de ces fonds, pour soutenir les activités définies dans ce Plan d' Action, pour la période allant de 2012 à 2016.

Le Conseil d'administration du PNUD a autorisé le Bureau Pays à rechercher des financements complémentaires pour soutenir les programmes spécifiés au titre de ce Plan d'Action, à concurrence du gap de financement ainsi estimé. La disponibilité de ces fonds sera sujette aux intérêts des donateurs pour les projets proposés. Dans ce but, le PNUD entreprendra le plaidoyer des causes qu'il soutient au sein de la communauté des donateurs locaux et internationaux. Le PNUD va opérationnaliser sa stratégie de mobilisation de ressources en collaboration avec le gouvernement en vue de combler le déficit budgétaire

L'assistance accordée par le PNUD pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action peut consister en soutien financier, assistance en espèces, fournitures et équipements, services d'approvisionnement au profit du Gouvernement, transports, fonds de plaidoyer, études et recherches, frais de consultation, développement de programmes, suivi et évaluation, activités de formation/renforcement des capacités du personnel. Une partie du soutien du PNUD peut être fournie aux organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, comme il en a été convenu dans le cadre des programmes individuels.

Sous réserve d'examens annuels et de progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, les fonds du PNUD sont alloués par année civile et conformément au Plan d'Action. Ces budgets seront examinés et détaillés encore davantage dans les Plans d'action annuels de projets. D'un commun accord entre le Gouvernement et le PNUD, si le rythme de mise en œuvre d'un projet quel qu'il soit est substantiellement en dessous des estimations annuelles, les fonds du PNUD qui n'ont pas été affectés par les donateurs à des projets spécifiques pourront être réaffectés à d'autres projets considérés de valeur équivalente dans la programmation, mais qui devraient connaître un rythme d'exécution plus élevé.

Le PNUD procédera à des consultations avec les ministères et organismes concernés pour que les demandes d'assistance en espèces, de fournitures et d'équipements, ou de services se fassent en temps opportun. Le PNUD tiendra les partenaires nationaux concernés au courant des mouvements de marchandises afin qu'ils en facilitent le dédouanement, le stockage et la distribution, de façon efficace et dans les délais voulus.

Les véhicules de projet seront remis au Gouvernement sous forme de prêt pour une durée correspondant à la période d'exécution des projets. Durant cette période, les véhicules resteront la propriété du PNUD et les frais d'assurance et d'entretien incomberont au Gouvernement. A l'issue de cette période, la propriété des véhicules pourra être transférée au Gouvernement, d'un commun accord, sauf avis contraire convenu entre les deux parties.

En consultation avec le Gouvernement, le PNUD se réserve le droit de demander un examen conjoint de l'utilisation des fonds et matériels fournis mais non utilisés au terme de ce Plan d'Action et des Plans d'action annuels de projets, dans le but de reprogrammer l'utilisation de ces ressources matérielles et financières dans le cadre du Plan d'Action.

Synthèse budget indicatif par sous- programme (Montants en \$ E.U)

SOUS-PROGRAMMES	TRAC	AUTRES	TOTAL
Gouvernance pour l'Atteinte des OMD (GPAO)	5, 401,265	13, 808,313	19, 209,578
Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Sociale (PRODES)	5, 645,735	18, 607,063	24, 252,798
Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC)	2, 470,000	6, 590,200	9, 060,200
TOTAL	13, 517,000	39, 005,576	52, 522,576

Chapitre IX : ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement fournira tout le personnel, les locaux, les fournitures, l'appui technique et financier et le soutien récurrent et non récurrent nécessaire au programme, sauf s'ils sont fournis par d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales ou des organismes bilatéraux, ou des organisations non gouvernementales. Dans ce sens, les négociations pour la mobilisation du GLOC au profit du PNUD semblent avancées. Cependant, le PNUD devrait œuvrer à accélérer le processus.

Le Gouvernement et le PNUD mèneront conjointement des activités de mobilisation de ressources pour répondre aux besoins du programme de coopération. Le Gouvernement coopérera avec le PNUD par les actions suivantes : encourager les gouvernements donateurs potentiels à mettre à la disposition du PNUD les fonds requis pour mettre en œuvre les composantes non financées du programme, cautionner les efforts du PNUD pour lever auprès du secteur privé, au niveau international aussi bien qu'au Sénégal les fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme, et autoriser des contributions d'individus, de sociétés et de fondations en soutien de ce programme, et leur accorder une (des) exemption(s) fiscale(s).

Conformément à l'Accord de base type de coopération, le Gouvernement sera responsable du dédouanement, de la réception, du stockage, de la distribution et de la gestion comptable des fournitures et équipements que le PNUD met à sa disposition, et qui seront exempts de taxes, de frais, de droits de passage ou de douane aux termes de ce Plan d'Action. Le PNUD sera également exempt de taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les services ou les fournitures qu'il faut se procurer sur place en soutien aux programmes qui reçoivent son aide.

Pour ce qui est des transferts en espèces du PNUD, le Gouvernement désignera les institutions ou organes (noms, titres et coordonnées bancaires) autorisées à les recevoir. Les agents responsables utiliseront les ressources mobilisées conformément aux modalités et procédures NEX, en s'assurant en particulier que leur utilisation au titre des dépenses répond à des budgets précédemment approuvés. En outre, des rapports complets sur l'utilisation des fonds affectés au titre de l'assistance au Gouvernement sont soumis au PNUD dans les délais requis. Tout solde de fonds non utilisés ou non utilisables au titre du Plan original sera reprogrammé d'un commun accord entre le Gouvernement et le PNUD.

Le Gouvernement facilitera les visites périodiques sur les lieux des projets et l'observation des activités du programme auxquelles les responsables du PNUD se livreront dans le but de veiller à l'utilisation effective de l'assistance au programme, d'évaluer les progrès accomplis et de réunir des informations sur le développement du programme et des projets, leur suivi et leur évaluation.

En organisant des réunions périodiques d'examen et de planification du programme telles que les revues annuelles, les réunions annuelles de planification et l'examen à mi-parcours, le Gouvernement encouragera et facilitera la participation éventuelle de donateurs, d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales ou d'organisations de la société civile.

Le Gouvernement autorisera la publication des résultats du programme de coopération et des expériences qui en découleront dans divers médias nationaux et internationaux.

Chapitre X : DISPOSITIONS FINALES

Le présent Plan d'Action se substitue à tout Plan d'Action précédemment signé et entrera en vigueur à la date de sa signature; il est toutefois bien entendu qu'il couvrira les activités du programme mis en œuvre pendant la période allant de 2012 à 2016.

Le présent Plan d'Action pourra être modifié d'un commun accord entre le Gouvernement et le PNUD, sur la base des résultats des examens annuels, de l'examen à mi-parcours ou lorsque les circonstances l'exigent.

Aucune partie du présent Plan d'Action ne pourra être interprétée de quelque manière que ce soit pour lever la protection accordée au PNUD par la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies

EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dûment autorisés, ont apposé leur signature au présent Plan d'action du programme de pays, ce [jour, mois, année] à [nom de la ville, nom du pays].

Pour le Gouvernement du Sénégal

(Nom, titre)

Pour le PNUD

(Nom, titre)

ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES :

Priorités Nationale : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains									
Effet UNDAF : les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité aux engagements nationaux									
Domaine du Plan Stratégique : Promotion de la Gouvernance pour l'atteinte des OMD									
Programme 1 : Gouvernance pour l'Atteinte des OMD (GPAO)									
Contribution du Gouvernement	Contribution des autres Partenaires	Contribution du PNUD	Composante/Volet	Produits recherchés	Indicateurs/Lignes de base/cibles	Ressources indicatives par an et en \$ E.U			
						2012	2013	2014	2015
Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) assure le rôle d'Agence de coordination en collaboration avec les agences de coopération gouvernementale, les agences de mise en œuvre, les partenaires financiers, les partenaires de réalisation. Les autres acteurs gouvernementaux sont : la Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique, le Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation, le Ministère des Affaires Etrangères (le Centre National d'Action antiterroristes)	UNICEF, UNCDF, OIM, UNFPA, BIT, FAO, UNHCR, OHCHR, UNESCO, ONU-Femme, CINU, FIDA, OMS, UNOPS, UNODC, ONUDI, ONUSIDA, PAM, OCHA, PNUJ, Oslo Governance Centre.	L'appui du PNUD jouera un rôle catalyseur dans le partenariat, l'appui/conseil, la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires bilatéraux, recours aux fonds thématiques dans le domaine de la Gouvernance.	<p>Composante 1 : Appui au pilotage stratégique des politiques publiques pour l'atteinte des OMD prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Volet 1 : Renforcement des capacités de planification de suivi et d'évaluation des politiques publiques au niveau national</p> <p>Volet 2 : Efficacité et transparence de l'aide</p>	<p>Produit 1 : Les capacités des cellules de planification des ministères et nationales renforcées en matière de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques</p>	<p>Indicateur 1.1 : Nombre de cellules de planification des Ministères sous CDSMT renforcées Ligne de base : 2012 : 5- Cible : 2012-2015 : 08</p> <p>Indicateur 1.2 : Pourcentage des agents des structures de planification formés en planification et suivi-évaluation. Ligne de base : 2012 = 40% Cible : 2012 = 50% ; 2013= 60% ; 2014=70% ; 2015= 80% ; 2016= 90%</p> <p>Indicateurs 1.3 : Nombre de CDSMT et lettres de politiques sectorielles définies et validés Ligne de base : 14 Cible : 5 supplémentaires</p> <p>Indicateur 1.4 : Nombre de PAP élaborés et validés Ligne de base : à dt. Cible : dans les 5 nouveaux Ministères</p>	<p>Ressources ordinaires (TRAC)</p> <p>200 000 200 000 50 000 50 000 500 000</p> <p>Autres ressources</p> <p>150 000 150 000 150 000 150 000 0 600 000</p> <p>TOTAL Produit 1 1 100 000</p>			

					<p>CDSMT</p> <p>Indicateur 1.5 : Nombre de rapports de qualité portant sur le suivi des indicateurs de performance des politiques sectorielles et des plans d'actions prioritaires- Ligne de base : 2012 = 40% - Cible : 2012 = 50% ; 2013= 60% ; 2014=70% ; 2015= 80% ; 2016= 90%</p> <p>Indicateur 1.6 : % de produits statistiques fournissant des données actualisées et désagrégées (âge, genre, secteur, géographie...) pour la réalisation de la stratégie. Ligne de base : 2012= à déterminer (à d) - Cible : 2012= à d ; 2013= à d; 2014= à d; 2015= à d</p> <p>Indicateur 1.7 : nombre de recherches et études stratégiques sectorielles disponibles Ligne de base : a/d Cible : au moins 2 importantes études/recherches par an</p> <p>Indicateur 1.8 : proportion de ressources additionnelles mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie d'accélération des OMD ; Ligne de base : a/d</p>			
--	--	--	--	--	---	--	--	--

	<p>financements extérieurs Ligne de base : 2012= - Cible : 2012-2016.</p> <p>Indicateur 3.4 : Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisées - Ligne de base : 2012= 70% - Cible : 2013= 80% ; 2014= 90% ; 2015= 95 % ; 2016= 99%</p> <p>Indicateur 3.5 : Nombre d'audits et d'observations Ligne de base : 2012 = - Cible : 2012- 2016=</p>																											
<p>Produit 4 : Le Schéma directeur de la réforme de l'Etat mis en œuvre.</p>	<p>Composante 2 : Renforcement du cadre réglementaire et de régulation des mécanismes de gestion des politiques et de dialogue sociale</p> <p>Volet 1 : Mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat</p> <p>Volet 2 : Appui au parlement pour développer un réseau de parlementaire/OMD</p> <p>Volet 3 : Appui au CNDS</p>	<p>Indicateur 4.1 : Taux d'exécution du plan d'action pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme de l'Etat. Ligne de base : 2012 = 40% - Cible : 2013= 60% ; 2014= 80% ; 2015= 90 % ; 2016=100%</p> <p>Indicateur 4.2 : Proportion des usagers satisfaits de la qualité du service public Ligne de base : 2011 = 40% - Cible ;; 2014= 60% ; 2016=80%.</p>	<p>Indicateur 5.1 : réseau parlementaires mis en place et fonctionnel Ligne de base : inexistant Cible : réseau</p>	<p>Produit 5 : Un réseau de parlementaires mis en place et opérationnel pour l'accélération</p>																								
<p>Ressources ordinaires (TRAC)</p> <table border="1"> <tr> <td>300 000</td> <td>300 000</td> <td>300 000</td> <td>300 000</td> <td>200 000</td> <td>1 400 000</td> </tr> </table>	300 000	300 000	300 000	300 000	200 000	1 400 000	<p>Autres ressources</p> <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </table>	0	0	0	0	0	0	<p>TOTAL Produit 7</p> <p>1 400 000</p>	<p>Ressources ordinaires (TRAC)</p> <table border="1"> <tr> <td>50 000</td> <td>50 000</td> <td>50 000</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>150 000</td> </tr> </table>	50 000	50 000	50 000	0	0	150 000	<p>Autres ressources</p> <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>100 000</td> <td>100 000</td> <td>100 000</td> <td>0</td> <td>300 000</td> </tr> </table> <p>TOTAL Produits 5&6</p>	0	100 000	100 000	100 000	0	300 000
300 000	300 000	300 000	300 000	200 000	1 400 000																							
0	0	0	0	0	0																							
50 000	50 000	50 000	0	0	150 000																							
0	100 000	100 000	100 000	0	300 000																							

<p>d'outils de planification et de budgétisation orientés vers l'atteinte des OMD et prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Volet 3 : Renforcement de capacités nationales pour l'action anti-mines en Casamance.</p>	<p>Produit 8 : les outils de planification intégrant l'adaptation aux changements climatiques définis et appliqués</p>	<p>investissements de soutien à l'économie locale dans les budgets des collectivités locales - Ligne de base 2012 : à déterminer - Cible : 2013= 15% ; 2014= 20% ; 2015= 30 % ; 2016=40%.</p> <p>Indicateurs 8.1 : Nombre de Collectivités disposant d'outils de planification prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques Ligne de base Adaptation aux changements climatiques non pris en compte dans les outils de planification - Cibles : Dans les zones les Plans Climatiques Territoriaux Intégrés sont définis en année 3</p>	<p>Ressources ordinaires (TRAC)</p>	<p>Autres ressources</p>	<p>TOTAL Produit 8</p>	<p>Ressources ordinaires (TRAC)</p>	<p>Autres ressources</p>	<p>TOTAL Produit 9</p>	<p>6364000</p>										
										61 453	61 453	61 453	61 453	61 453	307 265				
										414 800	414 800	414 800	414 800	414 800	2 074 000				
										476 253	476 253	476 253	476 253	476 253	2 381 265				
										275 000	275 000	275 000	275 000	200 000	1144000				
										1250000	1100000	1250000	1250000	370000	5220000				
																6364000			
																6364000			
																6364000			
																6364000			

Priorités Nationale : Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable											
Effet UNDAF : Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat											
Domaine du Plan Stratégique : Lutte contre la Pauvreté											
Programme 2 : Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Sociale (PRODES)											
Contribution du Gouvernement	Contribution des autres Partenaires	Contribution du PNUD	Composante/Volet	Produits recherchés	Indicateurs/Lignes de base/cibles	Ressources indicatives par an et en \$ E.U					
						2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Le Gouvernement assure la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (y compris l'INPS) en prenant en compte l'adaptation au changement climatique et l'équité de genre	Le Grand-Duché de Luxembourg, le BIT, l'ONUDI, l'UNICEF, l'UNFPA poursuivent, à travers le PIC, le renforcement des dynamiques locales de développement économique et social. La société civile contribue à l'organisation des communautés de base.	L'appui du PNUD jouera un rôle catalyseur dans le partenariat. Un accent sera mis sur l'appui/conseil en vue de l'établissement et de la mise en œuvre d'accords indispensables à la réalisation de plateformes motrices d'un développement économique et social durable.	<p>Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de l'INPS</p> <p>Volet 1 : Mise en œuvre de l'observatoire de la pauvreté</p> <p>Volet 2 : Protection sociale des groupes vulnérables par le biais de mécanismes accompagnant l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base</p>	<p>Produit 1 : Observatoire national de suivi de la pauvreté fonctionnel.</p> <p>Produit 2 : Accès aux services sociaux de base amélioré à travers un meilleur ciblage des groupes vulnérables.</p>	<p>Indicateur 1.1 : L'observatoire fonctionnel - Ligne de base:</p> <p>Observatoire non-fonctionnel (organes d'administration et équipements non mis en place)</p> <p>Cibles: Profil de pauvreté et RNDH tous les deux ans</p> <p>Indicateur 2.1 : taux d'augmentation du nombre d'infrastructures sociales de base dans les zones d'intervention;</p> <p>Ligne de base: situation des infrastructures de base dans les zones ciblées</p>	54 136	90 272	90 272	90 272	90 272	415 224
					Autres ressources	126 789	203 578	203 578	203 578	203 578	941 101
					TOTAL Produit 1	180 925	293 850	293 850	293 850	225 850	1 356 325
					Ressources ordinaires (TRAC)	136136	144545	180682	221637	182302	865 302
					Autres ressources	276789	407159	483948	560757	507951	1 605 804
					Total Produit 2	112925	451704	564630	682394	559453	2 371 106
					Ressources ordinaires (TRAC)	21683	72272	72272	72272	72272	310 771
					Autres ressources	46073	153578	153578	153578	153578	660 385
					TOTAL Produit 3	67756	225850	225850	225850	225850	971 156

Effets UNDAF : Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisent un accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable

Domaine du Plan Stratégique : Assurer un environnement durable

Programme 3 : Appui à l'Adaptation aux changements climatiques pour le Développement Durable (PRODAC)

Ressources indicatives par an et en \$ E.U

Contribution du Gouvernement	Contribution des autres Partenaires	Contribution du PNUD	Composante/ Volet	Produits recherchés	Indicateurs/Lignes de base/cibles	Ressources ordinaires (TRAC)					
						2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Le Gouvernement assure la mise en œuvre de la décentralisation. Les Collectivités Locales pilotent l'actualisation des plans locaux de développement prenant en compte l'adaptation au changement climatique.	Le Groupe informel des bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement assure un appui technique et financier concerté dans l'adaptation au changement climatique avec le concours des Régions du Nord, du Japon et du FEM.	L'appui du PNUD sert de catalyseur pour la constitution de partenariats avec le FEM, le Japon, les Régions du Nord, le Gouvernement et les Collectivités Locales	<p>Composante 1 : Appui à la formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques et accès aux mécanismes financiers</p> <p>Volet 1 : Formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques</p> <p>Volet 2 : Appui à la mise en place d'un Trust Fund (FNC)</p> <p>Volet 3 : Amélioration de l'accès aux marchés de compensation volontaires sur le carbone</p>	<p>Produit 1 : des politiques résilientes aux changements climatiques formulées et l'accès aux mécanismes financiers renforcé.</p>	<p>Indicateur 1.1 : une Stratégie nationale d'atténuation aux CC (NAMA) formulée et validée.</p> <p>Ligne de base : stratégie nationale existante</p> <p>Cibles : Stratégie nationale formulée en année 3</p> <p>Indicateur 1.2 : 1 Rapport national sur le développement durable élaboré</p> <p>Ligne de base : rapport national existant</p> <p>Cible : 1 Rapport national sur le développement durable élaboré en année 1</p> <p>Indicateur 1.3 : Nombre de documents position élaborés sur les négociations internationales</p> <p>Ligne de base : Production irrégulière de document de position</p> <p>Cibles : Au moins un document de position national formulé et partagé avant chaque COP</p> <p>Indicateur 1.4 : Concept de Fonds National Climatique défini</p>	10000	10000	10000	-	-	30000
						105200	105000	-	-	-	210200
						TOTAL Produit 1	115200	105000	10000		240200

	<p>opérationnel Ligne de base : FNC inexistant Cibles : Au moins un FNC mis en place en année 4</p> <p>Indicateur 1.5: Nombre d'initiatives bénéficiant du MCV Ligne de base : Aucune initiative nationale ne bénéficie du MCV Cibles : Au moins 02 initiatives bénéficiant du MCV en année 4</p>				
Ressources ordinaires (TRAC)					
670 000	670 000	4670 000	370 000	270 000	2 440 000
Autres ressources					
1 776 000	1 876 000	1 706 000	1 326 000	576 000	6 380 000
TOTAL Produit 2					
2 270 000	2 370 000	1 990 000	1 520 000	670 000	8 824 000
<p>Indicateur 2.1: Concept d'éco-village durable opérationnel Ligne de base 6 Eco villages existants en partenariat avec l'ANEV Cibles: Au moins 6 sites transformés en éco-villages en année 4</p> <p>Indicateur 2.2: Nombre de sites pilotes utilisant les isolants thermiques à base de biomasse Ligne de base : 0 Cibles: Au moins trois sites en année 3</p> <p>Indicateur 2.3: Nombre de mécanismes de financement durable de la diversité biologique mis en place sur les sites Ligne de base : 1 Cibles: Au moins trois mécanismes mis</p>	<p>Produit 2: Des sites pilotes aménagés et résistants aux changements climatiques</p>	<p>Composante 2: Aménagement de sites pilotes résistants aux changements climatiques</p> <p>Volet 1 : Appui à la définition et vulgarisation d'un modèle d'éco-village</p> <p>Volet 2 : Promotion de systèmes alternatifs énergétiques moins émetteurs</p> <p>Volet 3 : Appui à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</p> <p>Volet 4 : Gestion durable des terres et des eaux pour combattre la désertification</p>			

ANNEXE 2 SYNOPSIS DE SUIVI POUR LA FORMULATION DES DESCRIPTIFS CPD 2012-2016

Sous-Programmes	Composantes	Périodes/Descriptifs à formuler		
		2011	2012	2013
<p>Programme 1 : Gouvernance pour l'Atteinte des OMD (GPAO)</p>	<p>Composante 1 : Appui au Pilotage Stratégique des Politiques Publiques pour l'atteinte des OMD prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Volet 1 : Renforcement des capacités de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques au niveau national.</p> <p>Volet 2 : Efficacité et transparence de l'aide</p>	<p>Descriptif GPAO. NB : Le volet 1 sera intégré dans le projet conjoint SNU de l'UNDAF.</p>		
	<p>Composante 2 : Renforcement du cadre réglementaire et de régulation des mécanismes de gestion des politiques publiques et de dialogue social</p> <p>Volet 1 : Mise en œuvre du schéma directeur de la réforme de l'Etat</p> <p>Volet 2 : Appui au parlement pour développer un réseau de parlementaires en vue du plaidoyer dans la mise en œuvre de la stratégie de l'atteinte des OMD</p> <p>Volet 3 : Appui au Comité National du Dialogue Social (CNDS).</p>	<p>Descriptif GPAO.</p>		
	<p>Composante 3 : Lutte contre la pauvreté à travers une territorialisation des politiques sectorielles pour l'atteinte des OMD</p>		<p>Les Volets 1 et 2 feront l'objet d'un Descriptif de projet conjoint PNUD/FENU (suite PADEL/PNDL).</p>	

	<p>Volet 1 : Renforcement des structures d'appui aux collectivités locales pour le développement économique local à travers le fonctionnement des Maisons du Développement Local (MDL)</p> <p>Volet 2 : Promotion d'outils de planification et de budgétisation orientés vers l'atteinte des OMD et prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Volet 3 : Renforcement de capacités nationales pour l'action anti-mines en Casamance.</p>	2011	2012	2013	Le volet 3 fera l'objet d'un descriptif ad hoc.
<p>Programme 2 : Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Sociale (PRODES)</p>	<p>Composantes</p> <p>Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de l'INPS</p> <p>Volet 1 : Mise en œuvre de l'observatoire de la pauvreté</p> <p>Volet 2 : Protection sociale des groupes vulnérables par le biais de mécanismes accompagnant l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base</p> <p>Composante 2 : Appui à la création d'opportunités d'emplois y compris les emplois verts en particulier en milieu rural.</p> <p>Volet 1 : Promotion d'entrepreneurs agricoles</p> <p>Volet 2 : Promotion et développement des emplois verts</p>	2011	2012	2013	<p>Descriptif PRODES. NB : le volet 2 sera intégré dans le projet conjoint SNU de l'UNDAF.</p>
<p>Programme 3 : Appui à</p>	<p>Composante 3 : Renforcement des dynamiques locales de développement économique et social</p> <p>Volet 1 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques</p> <p>Volet 2 : Renforcement des Fonds locaux de développement</p> <p>Composantes</p>	2011	2012	2013	<p>Descriptif PRODES et Descriptif Plateformes.</p>

<p>L'Adaptation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC)</p>	<p>Composante 1 : Appui à la formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques et accès aux mécanismes financiers Volet 1 : Formulation de politiques nationales résilientes aux changements climatiques Volet 2 : Appui à la mise en place d'un Trust Fund (FNC) Volet 3 : Amélioration de l'accès aux marchés de compensation volontaires sur le carbone</p>	<p>Descriptif PRODAC</p>
<p>Composante 2 : Aménagement de sites pilotes résistants aux changements climatiques Volet 1 : Appui à la définition et vulgarisation d'un modèle d'éco-village Volet 2 : Promotion de systèmes alternatifs énergétiques moins émetteurs Volet 3 : Conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique Volet 4 : Gestion durable des terres et des eaux pour combattre la désertification</p>	<p>Volet1 Descriptif Ecovillage formulé et approuvé. Volet 3 : Descriptif PGIES 3 en cours de formulation</p>	<p>Descriptif volet 2</p> <p>Descriptif volet 4 (suite PROGERT).</p>